

URBanisme Aménagement  
et Développement Durable

17 rue len de l'el 81 310 PARISOT  
09.66.04.11.95  
sebastien.charruyer@orange.fr



**DEPARTEMENT  
DE L'AVEYRON**

**COMMUNE DE RECOULES PREVINQUIERES**

**REVISION DU P.O.S.  
EN PLAN LOCAL D'URBANISME**

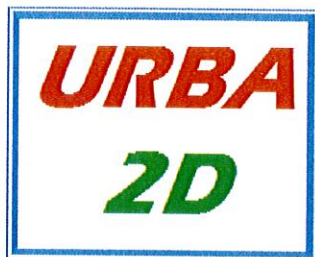
*PLU approuvé par délibération  
du Conseil Municipal en date  
du 25 mars 2011*

Le Maire

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.



**6-3 ETUDE DEROGATOIRE L145-3**  
**DU CODE DE L'URBANISME**



URBanisme Aménagement  
et Développement Durable

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON  
COMMUNE DE RECOULES PREVINQUIERES

**IMPLANTATION D'UNE ZONE  
D'ACTIVITE SUR LE SITE  
DU PLA D'AVEYRON**

**ETUDE LOI MONTAGNE  
(CODE DE L'URBANISME - ARTICLE L. 145-3 III A)**

*Octobre 2009*

## SOMMAIRE

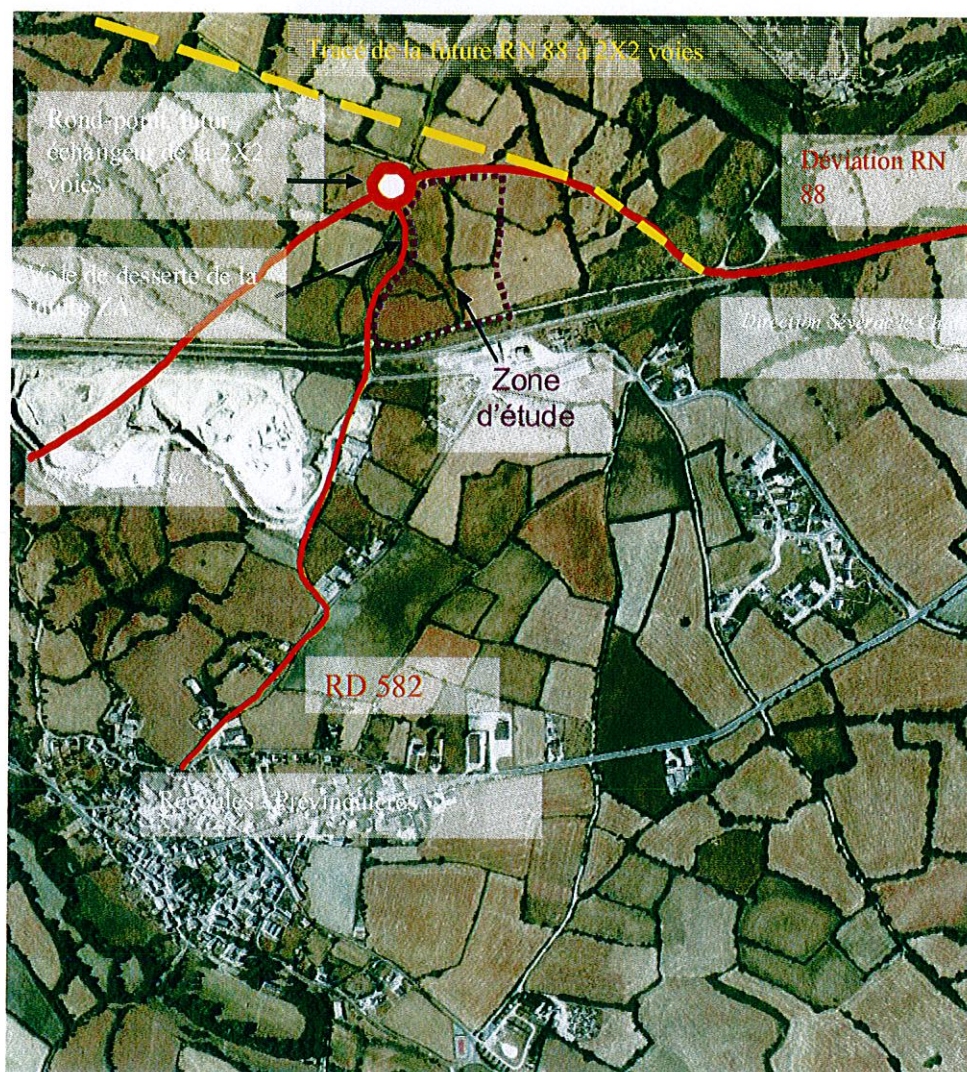
<b>1.</b>	<b>PRESENTATION DU CONTEXTE .....</b>	<b>5</b>
1.1.	LA SITUATION GEOGRAPHIQUE.....	5
1.2.	LE CONTEXTE INTERCOMMUNAL .....	6
1.3.	LE TERRITOIRE COMMUNAL.....	7
1.4.	L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT .....	8
1.4.1.	<i>La topographie.....</i>	8
1.4.2.	<i>L'hydrologie et la qualité des cours d'eau .....</i>	8
1.4.3.	<i>La géologie et la pédologie .....</i>	8
1.4.4.	<i>La richesse écologique.....</i>	8
1.4.5.	<i>Les grandes unités paysagères et l'occupation de l'espace.....</i>	8
1.4.6.	<i>Les sites archéologiques.....</i>	8
1.4.7.	<i>Le patrimoine bâti.....</i>	9
1.5.	LE CONTEXTE SOCIO ECONOMIQUE .....	11
1.5.1.	<i>La démographie .....</i>	11
1.5.2.	<i>Le logement.....</i>	11
1.5.3.	<i>Les activités économiques.....</i>	11
	<i>Des services et commerces de proximité.....</i>	12
	<i>Un artisanat peu dense, mais varié.....</i>	13
<b>2.</b>	<b>LE PROJET .....</b>	<b>14</b>
2.1.	UN PROJET D'INTERET GENERAL.....	14
2.1.1.	<i>Présentation du site du pla d'aveyron .....</i>	14
2.1.2.	<i>Présentation du projet d'Aménagement.....</i>	15
<b>3.</b>	<b>COMPATIBILITE DE LA ZONE D'ACTIVITE AVEC LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX ZONES DE MONTAGNE .....</b>	<b>16</b>
3.1.	PRESERVATION DES TERRES AGRICOLES PASTORALES ET FORESTIERES .....	16
3.1.1.	<i>Préservation des terres agricoles et pastorales.....</i>	16
3.1.2.	<i>Préservation des zones forestières .....</i>	16
3.2.	PRESERVATION DES PAYSAGES .....	16
3.3.	PRESERVATION DES MILIEUX CARACTERISTIQUES DU PATRIMOINE NATUREL .....	17
3.4.	PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS .....	17

## INTRODUCTION

La commune de Recoules Prévinquières possède un POS approuvé par délibération en date du 01/09/1988, puis modifié le 06/07/1998.

Ne répondant plus aux besoins de la commune et aux principes de la Loi S.R.U. de décembre 2000 et Urbanisme et Habitat de juillet 2003, la révision du Plan Local d'Urbanisme a été prescrite en date du 23/03/2007.

Un des projets porté par la municipalité est la mise en place d'une zone d'activité au nord du village a proximité du futur accès à une éventuelle sortie de la future 2x2 voies RN88. Elle aura une vocation d'activités artisanale, commerciale, de bureaux et de services.



La Communauté de communes de Séverac le Château compétente en matière économique assurera la maîtrise d'ouvrage en termes d'aménagement et d'équipement de la zone.

Le site du projet est situé dans une zone NC du Plan d'Occupation des Sols, sur laquelle le projet ne peut s'implanter aujourd'hui. La commune de Recoules Prévinquières doit donc adapter son document d'urbanisme dans le cadre de la révision générale du POS en PLU.

Auparavant, le passage en Commission des Sites s'impose, puisque le site ne comporte pas de construction et que la commune de Recoules Prévinquières est soumise aux dispositions de la loi Montagne.

En effet, comme la majorité des communes du département de l'Aveyron, Recoules Prévinières est soumise à la loi dite « Montagne » du 9 janvier 1985 et, conformément à l'article L.145-3 du code de l'urbanisme, issu de la dite loi, Le PLU « *peut délimiter les hameaux et groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants en continuité desquels il prévoit une extension de l'urbanisation* ». Le développement de l'urbanisation doit donc s'effectuer en continuité du bâti existant ce qui n'est pas le cas de la zone d'activité projetée.

L'article L.145-3 III a) précise cependant que cette disposition ne s'applique pas « *lorsque le PLU comporte une étude justifiant, en fonction des spécificités locales, qu'une urbanisation qui n'est pas située en continuité de l'urbanisation existante est compatible avec le respect des objectifs de protection des terres agricoles, pastorales et forestières et avec la préservation des paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel prévus au I et II ainsi qu'avec la protection des risques naturels ; l'étude est soumise, avant l'arrêt du projet de schéma ou de plan, à la commission départementale des sites dont l'avis est joint au dossier de l'enquête publique ; le PLU ou la carte communale délimite alors les zones à urbaniser dans le respect des conclusions de cette étude.* ».

#### La zone d'activité du Pla d'Aveyron

*Le but de la présente étude est donc de démontrer que la création de la zone d'activité est compatible avec le respect des objectifs de protection des terres agricoles, pastorales et forestières et avec la préservation des paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel.*

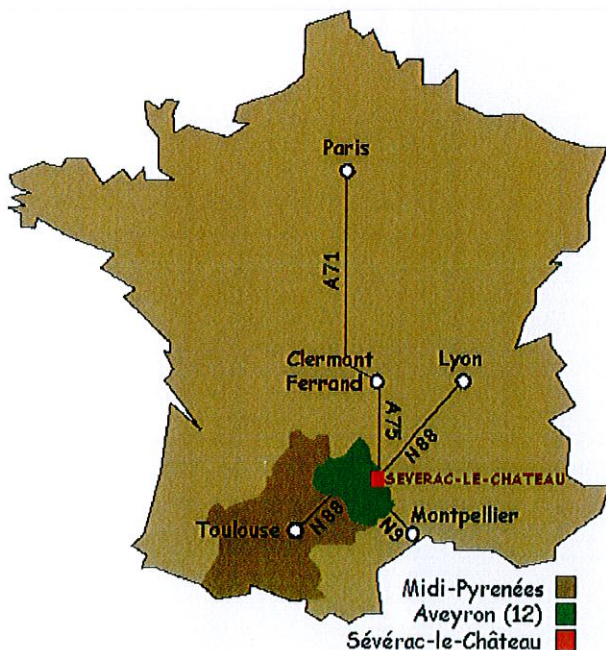
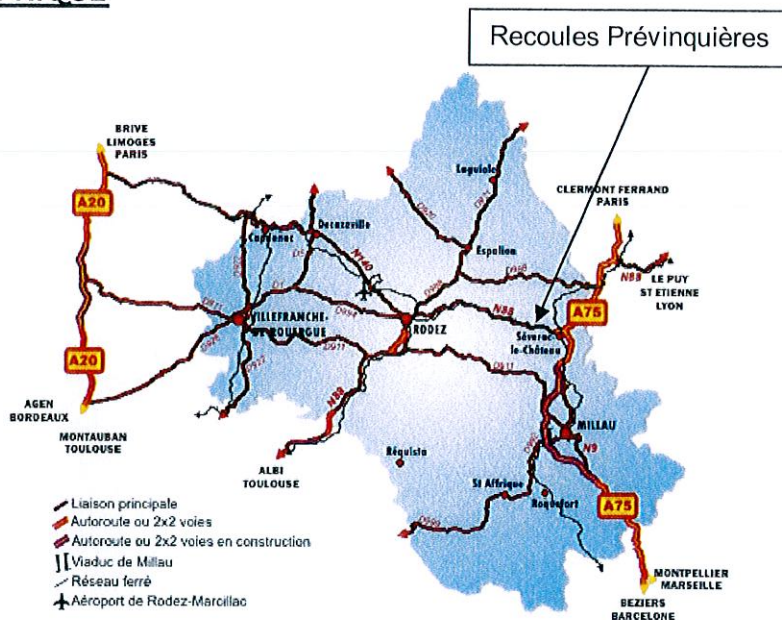
## 1. PRESENTATION DU CONTEXTE

### 1.1. LA SITUATION GEOGRAPHIQUE

Située à l'est du département de l'Aveyron, Recoules Prévinquières est distante de 8,5 km (7 minutes) de Sévérac le Château, chef-lieu de canton et de 44 km (30 minutes) de Millau, sous-préfecture du département.

La carte ci-contre illustre la localisation de la commune et montre bien la proximité de Millau.

Le territoire communal de Recoules Prévinquières est assez vaste puisqu'il s'étend sur une superficie de 2520 ha. La commune fait partie du Parc Naturel Régional des Grands Causses.



La commune de Recoules Prévinquières est traversée, dans toute sa partie nord, par la RN 88, axe de transit majeur. En effet, celle-ci permet un accès rapide à Rodez vers l'ouest, mais également à l'A75 à l'est.

La RN 88 est une voie classée à grande circulation et bénéficie d'un recul de 75 mètres. Elle est également frappée d'une servitude de bruit allant de 100 mètres à 250 mètres de part et d'autre de la voie.

La déviation du village est en service depuis avril 2007. La mise en 2x2 voies de la RN 88 est prévue : celle-ci doit se connecter à la déviation à hauteur du

quartier de la gare.

Le réseau autoroutier est très proche puisqu'il se situe à 7 minutes pour l'échangeur de Sévérac le Château.

La commune est également traversée, dans sa partie nord, par la voie ferrée reliant Rodez à Millau en passant par Millau, qui bénéficie par ailleurs d'une servitude d'utilité publique.

## 1.2. LE CONTEXTE INTERCOMMUNAL

### ➤ La Communauté de Communes de Séverac le Château

Séverac le Château est le chef-lieu du canton, composé de cinq communes (Buzeins, Lapanouse, Lavernhe et Recoules-Prévinquières).

Depuis 1997, ces cinq communes se sont réunies pour former la Communauté de Communes de Séverac le Château, regroupant 4009 habitants.

La communauté de communes compte parmi ses compétences :

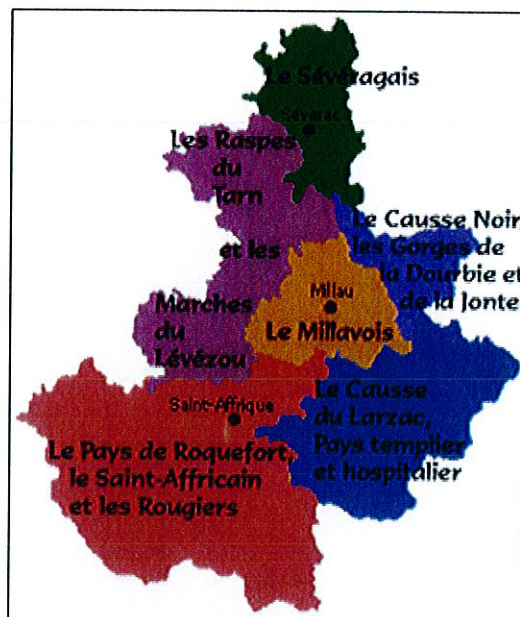
- L'aménagement de l'espace communautaire
- Le développement économique
- L'environnement : la collecte, l'élimination et la valorisation des déchets
- La politique du logement social
- La voirie : création ou aménagement et entretien de la voirie
- Les équipements : construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs

### ➤ Le Parc Naturel Régional des Grands Causses

Par ailleurs, Recoules Prévinquières fait partie du Parc Naturel Régional des Grands Causses qui est situé au Sud du département de l'Aveyron, à quelques dizaines de kilomètres de Rodez et à environ 100 km au Nord-Ouest de Montpellier.

Le territoire du Parc Naturel Régional des Grands Causses s'étend sur 94 communes. Il fait partie des 32 Parcs naturels régionaux de France. Ainsi, il bénéficie de l'image de marque et du label de ce réseau pour mieux mettre en valeur ses richesses.

La vocation du Parc naturel régional des Grands Causses est d'assurer un aménagement harmonieux de son territoire, associant développement et protection des ressources naturelles et du patrimoine.



Périmètre du PNR des Grands Causses

Sa mission se compose de quatre axes majeurs :

- Assurer la protection et la gestion du patrimoine
- Contribuer au développement économique
- Promouvoir l'accueil du public et participer à son éducation
- Innover par sa politique de recherche et d'expérimentation pour mettre en place une nouvelle relation entre l'homme et la nature

Une charte d'itinéraire RN88 a été réalisée et précise les orientations à prendre en terme de protection paysagère aux abords de cet axe. Le projet doit prendre en compte ces dispositions.

Le site du Pla d'Aveyron

*La projet doit être compatible avec la charte du PNR. Le projet devra également respecter les recommandations du parc en ce qui concerne la protection paysagère du site.*

### **1.3. LE TERRITOIRE COMMUNAL**

Le territoire communal de Recoules Prévinquières est assez vaste puisqu'il s'étend sur une superficie de 2520 ha.

Avec une densité d'une vingtaine d'habitants au km<sup>2</sup>, la commune se caractérise par un contexte plus rural et naturel que le département (30 habitants au km<sup>2</sup>).

Le territoire accueille trois villages : Recoules, Prévinquières et Saint Amans de Varès. Quelques hameaux, de taille plus ou moins importante, sont également disséminés (le hameau du Méjanel notamment).

Le petit nombre de hameaux explique la faible densité de la commune mais aussi son relief accidenté et l'importance des espaces boisés.

La commune comporte environ 1000 ha de bois, soit un taux de boisement d'environ 40%, ce qui est relativement important. La commune est d'ailleurs classée à risque au niveau des feux de forêts, mais sans enjeux humains. La plus grande partie des boisements est la propriété de l'ONF.

Le site du Pla d'Aveyron

*Le site se situe au nord du bourg de Recoules. La zone est bien desservie en voies de communication : notamment par la déviation et la future 2x2 voies RN 88 .*

## **1.4. L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT**

### **1.4.1. LA TOPOGRAPHIE**

Le projet se situe à une altitude comprise entre 644 et 651 mètres, et se caractérise par de faibles pentes.

### **1.4.2. L'HYDROLOGIE ET LA QUALITE DES COURS D'EAU**

Le site n'est pas concerné ni par un périmètre de protection de captage ni par des zones inondables.

Il n'existe pas de réseau hydrographique superficiel sur le site excepté les fossés de routes

### **1.4.3. LA GEOLOGIE ET LA PEDOLOGIE**

Le site se trouve sur des terrains argilo calcaires. Le projet se situe sur un secteur à vocation agricole de faible valeur agronomique. Les terrains appartiennent à la commune à l'exception de la parcelle 10.

Le substrat ne pose pas de problème particulier en terme de stabilité des sols, mais peut être sujet à des mouvements différentiels consécutifs à la sécheresse.

Les sols permettent la mise en place d'assainissement individuel (filtre à sable).

### **1.4.4. LA RICHESSE ECOLOGIQUE**

La commune est concernée par un site naturel sensible : la Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.) de type II « Puech Dels Pal », mais le site du Pla d'Aveyron est éloigné de la ZNIEFF recensée.

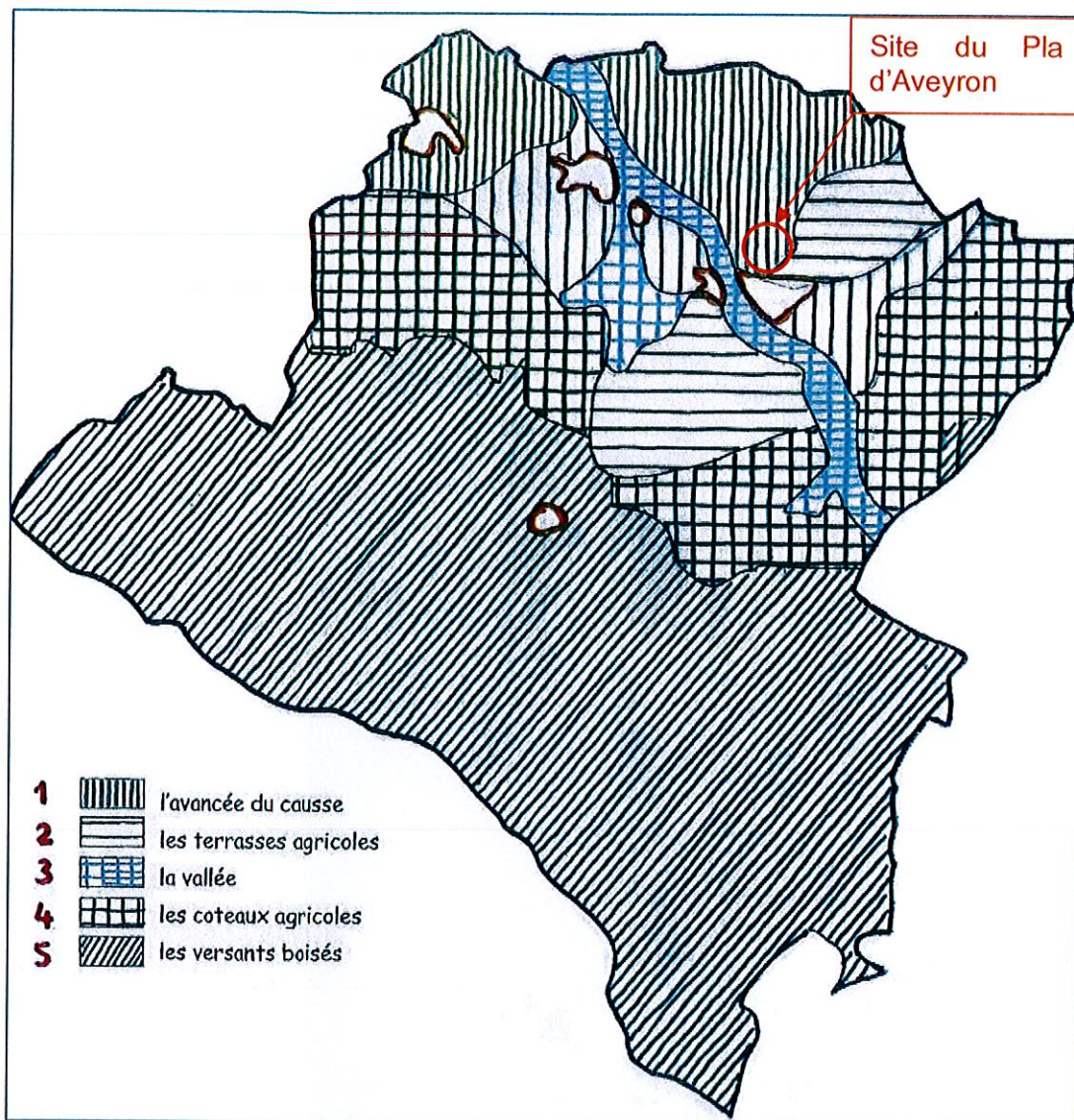
### **1.4.5. LES GRANDES UNITES PAYSAGERES ET L'OCCUPATION DE L'ESPACE**

Les travaux de construction de la déviation de Recoules n'ont pas permis de déceler de vestiges archéologiques. La zone du Pla d'Aveyron située au contact direct de celles-ci n'est pas plus prédisposée à en receler.

### **1.4.6. LES SITES ARCHEOLOGIQUES**

Les paysages sont généralement ouverts sur l'ensemble de la commune en raison notamment du peu d'espaces boisés au nord et de l'importante déclivité au sud, où la concentration des espaces boisés dans des secteurs bien localisés et en altitude permet de ne pas fermer les paysages. Les points de vue sont donc nombreux et de qualité.

La carte des unités paysagères<sup>1</sup> ci-après met en exergue cinq unités paysagères correspondant à deux grands ensembles : la vallée au nord et le massif du Lézou au sud.



#### 1.4.7. LE PATRIMOINE BATI

##### Le village de Recoules

Dès 1216, des documents prouvent la venue des De Garceval à Recoules, par suite d'une alliance avec les seigneurs de Prévinquières. Pendant près de cinq siècles, le château et ses dépendances ont été la possession ininterrompue de cette famille.

La place du Couderc était au Moyen Age le cœur du village. En 1344, Aymeric de Garceval passe un accord avec les habitants au sujet de ce Couderc : il leur interdit d'y entasser bois et fumier, ainsi que d'en extraire la pierre.

<sup>1</sup> Carte réalisée dans le cadre de l'Etude d'un plan de Référence en 2001-2002 par Danièle Laudières et Jean-Pierre Gensane (commande DDE 12, Service de l'aménagement et des équipements communaux).

Dans les actes anciens figure souvent le nom des Bompards, riches bourgeois de Recoules, notaires de père en fils, dont la maison, véritable petit manoir, avec tour et colombier existe encore à Recoules, non loin du vieux porche.

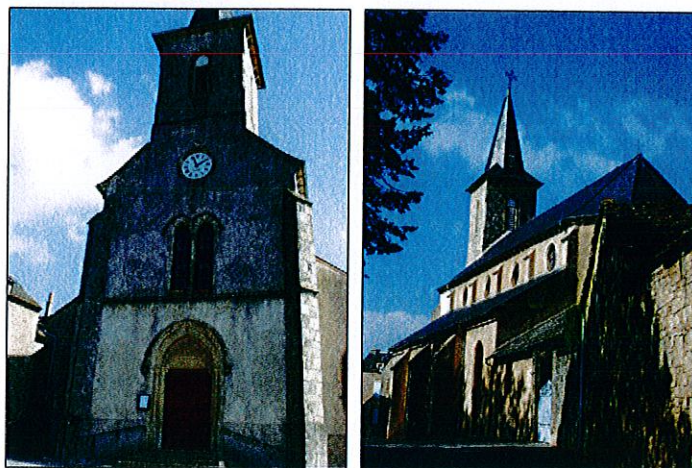
En 1558, la peste fit son apparition au Cayrol, dépendance directe de Recoules. Pour se préserver de la contagion, d'un commun accord, le seigneur et les habitants de Recoules décident de faire abattre le Pont du Cayrol pour empêcher le passage des habitants de ce hameau.

En 1794, les habitants de Recoules réunis sur la place publique, brûlèrent tous les actes féodaux.

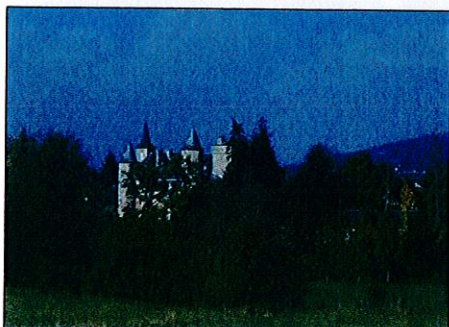
► L'église de Recoules

L'église du XIV<sup>e</sup> siècle fut restaurée en grande partie en 1864.

Elle renferme un intéressant mobilier : un maître-autel du XVIII<sup>e</sup> siècle, une chapelle du début du XVIII<sup>e</sup> siècle, une croix reliquaire en argent doré du XIV<sup>e</sup> siècle, une statuette en argent de Saint Jacques du XVII<sup>e</sup> siècle, une vierge à l'Enfant du XVII<sup>e</sup> siècle, une pierre tombale du Moyen Age, etc.



► Le château de Recoules



L'existence du château de Recoules<sup>2</sup> est attestée au XII<sup>e</sup> siècle.

Il appartenait alors aux seigneurs de Prévinquières. C'est à la suite d'une alliance que vers le XII<sup>e</sup> siècle, il devint propriété de la famille de Garceval, d'origine italienne.

Pendant 500 ans, cinq générations se succédèrent sans interruption. Au cours des âges, les Garceval contractèrent de nombreuses alliances. Le nom de Pellegrini, qui figure sur leur tombeau dans l'église paroissiale, a été ajouté en 1854, lors du mariage de François de Garceval avec Françoise de Pellegrini. Par mariage, en lignée féminine, ce château appartient à la famille de Vezins. Au cours de la Révolution, le château ne subit pas de dégradation.

C'est au XIX<sup>e</sup> siècle qu'ont eu lieu de nombreuses transformations : grandes fenêtres, deux tours rondes surélevées avec toits en poivrières, furent apportées par le propriétaire, le Baron de Maujal, dont on peut apercevoir les armoiries de l'extérieur. Seule la

tour carrée (ou le donjon) atteste de la période la plus ancienne.

► Les Passes

Ce lieu est ainsi appelé car ce pont, bâti sur l'Olip, est le point de passage qui relie Recoules-Prévinquières au Chemin Royal. Il s'agit d'un des derniers ponts de dalles de l'Aveyron. Presque partout, ne convenant pas au matériel agricole, ils ont été



<sup>2</sup> Source : écriteau apposé sur l'une des entrées du château

détruits et remplacés par des passerelles de béton.

Description : pont à six piles avec bec triangulaires ; les sept passages de l'eau sont couverts par une ou deux dalles de calcaire. Les paires sont liées par un cerclage de fer à leur extrémité, c'est à dire de part et d'autre de chaque pile.

Le site du Pla d'Aveyron n'est pas visible depuis le village ou des hameaux, mais il est en lien direct avec le secteur de la Gare qui a une vocation d'activité économique. Il n'est pas inclus dans le périmètre des 500 mètres du château.

## **1.5. LE CONTEXTE SOCIO ECONOMIQUE**

### **1.5.1. LA DEMOGRAPHIE**

	<b>1982</b>	<b>1990</b>	<b>1999</b>	<b>2007</b>
<b>Commune de Recoules Prévinquières</b>	418	444	428	464

A près avoir connu une baisse en 1999, la commune voit sa population de nouveau augmenter en 2007.

### **1.5.2. LE LOGEMENT**

	<b>Principale</b>	<b>Secondaire</b>	<b>Vacant</b>	<b>Total</b>
<b>Commune de Recoules Prévinquières</b>	186	130	11	<b>327</b>

La part de logements vacants est faible à 3,4 %.

La part des résidences secondaires est élevée à 39,8%

### **1.5.3. LES ACTIVITES ECONOMIQUES**

L'activité économique communautaire repose en grande partie sur la commune de Sévérac le Château avec :

- l'aire de service de l'Aveyron
- le développement de la zone d'activités industrielles départementale
- La pérennisation et le développement de l'agriculture
- L'activité touristique avec son site exceptionnel

Les différentes activités sont situées majoritairement dans et à proximité immédiate de Sévérac le Château.

#### **1.5.3.1. Les activités commerciales, industrielles et artisanales**

- Les Zones d'Activités présentes sur la commune de Sévérac le Château
  - ZA « La Tricouse » - Sévérac-le-Château (elle ne dispose plus que d'un terrain à la vente de 1200m<sup>2</sup>),

- La Zone d'Activités Départementale « Les Martéliez » Sévérac-le-Château (carrefour A75, RN 88, surface : 17 ha - 2/3 sont actuellement viabilisés et 1/3 est occupé), cette zone connaît actuellement un réel essor avec l'implantation de tous types d'activité bénéficiant de l'accès à des axes routiers stratégiques.
- Les Zones Artisanales et Commerciales présentes sur le territoire de la Communauté de Communes
  - ZA « Les Planes » Lapanouse de Sévérac (en bordure de la RN 88)
  - ZA de la Gare située à Recoules Prévinquières

Ces deux zones sont quasiment occupées en totalité.

- L'industrie

L'activité industrielle sur le bassin sévéragais est essentiellement représentée par VALMONT /CAUVAL (410 emplois).

A noter, la présence d'une importante laiterie à 9 km de Sévérac-le-Château, à « Le Masegros », faisant travailler de nombreux habitants.

- L'artisanat et le commerce

Plus de 130 commerçants et artisans offrent tous les produits et services désirés. Néanmoins, si cette offre est relativement complète, certains secteurs de la consommation ne sont pas ou peu représentés : habillement, mobilier, équipements sportifs, alors que d'autres secteurs sont surreprésentés (coiffure, jardinage, etc).

La commune dispose d'un certain nombre d'emplois, de commerces et de services en adéquation avec sa population.

### **DES SERVICES ET COMMERCES DE PROXIMITE**

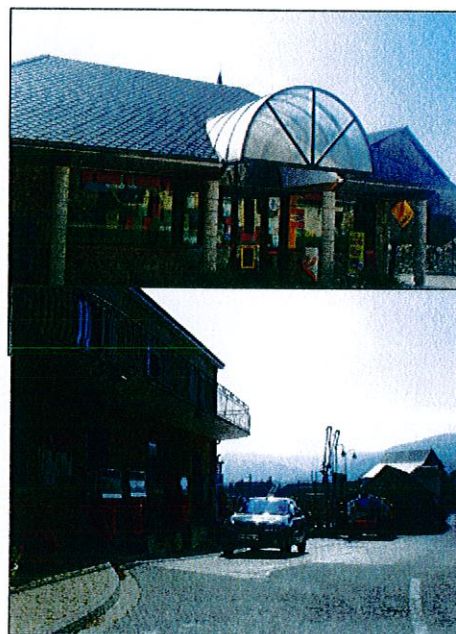
Sur la commune, on recense :

- 1 multi service
- 1 dépôt de pain et épicerie
- 1 bar
- 1 station service
- 2 garages (dont un de matériel agricole)
- 1 commerce de combustibles

Par ailleurs, la commune dispose d'un foyer occupationnel hébergeant 17 résidents et employant 15 personnes, mais également un centre de loisirs (SNCF) au château de Varès.

Enfin, la commune a obtenu l'accord pour la construction d'un foyer d'accueil médicalisé pour personnes handicapées du troisième âge.

Ce foyer devrait atteindre une capacité de 22 lits et permettre la création d'une trentaine d'emplois.



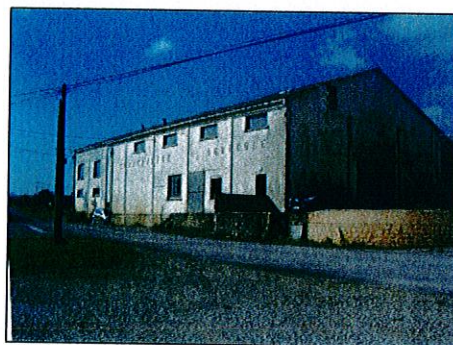
A noter que la station service, située en centre bourg, rencontre une forte baisse de son activité depuis la mise en service de la déviation.

### **UN ARTISANAT PEU DENSE, MAIS VARIE**

Le secteur artisanal n'est pas très important mais quelques corps de métiers y sont représentés :

- 1 maçon
- 1 chauffagiste
- 1 couvreur
- 1 menuisier-ébéniste
- 1 plâtrier-plaquiste-carreleur
- 1 mécanicien de précision
- 1 décorateur

Par ailleurs, la commune dispose d'une petite zone d'activité, située au nord de bourg, autour de l'ancienne gare et à proximité du futur échangeur de la 2x2 voies, où était implantée l'ancienne coopérative agricole, rachetée par la commune (cf. photo ci-contre).



Plusieurs entreprises souhaitent se développer sur la Communauté de Communes, mais elles ne trouvent pas de solutions. C'est le cas pour certaines activités sur Recoules, mais aussi sur Lapanouse.

Sur le canton de Sévérac, les entreprises en recherche de terrain pour se développer sont les suivantes :

Transport Calsat : plateforme pour camions  
Poujouly frères : vente et réparations automobiles  
Badaroux : menuiserie  
Martin : Machines agricoles  
Samson Gilles : Maçonnerie  
Labaume : menuiserie  
HFAT : maçonnerie  
Europe dépannages : dépannage autoroutier  
Ginisty : restauration hôtellerie  
Albenque Olivier : station services.

De plus, deux hypermarchés sont susceptibles de pouvoir s'implanter sur Sévérac.

Pour la ZA du Pla d'Aveyron, la station service est en attente depuis la mise en service de la déviation et d'autres entreprises seraient intéressées notamment en terme de restauration-hôtellerie et d'activité liées à l'automobile.

## 2. LE PROJET

### 2.1. UN PROJET D'INTERET GENERAL

Un projet communautaire complémentaire aux autres zones d'activités (Lapanouse et Séverac).

Une vocation destinées à renforcer l'activité locale (artisanat, bureaux, commerces et services) et l'emploi.

Permettre une relocalisation et l'agrandissement des activités qui ne sont pas pérennes sur leur site actuel (station service, entreprises du bâtiment...)

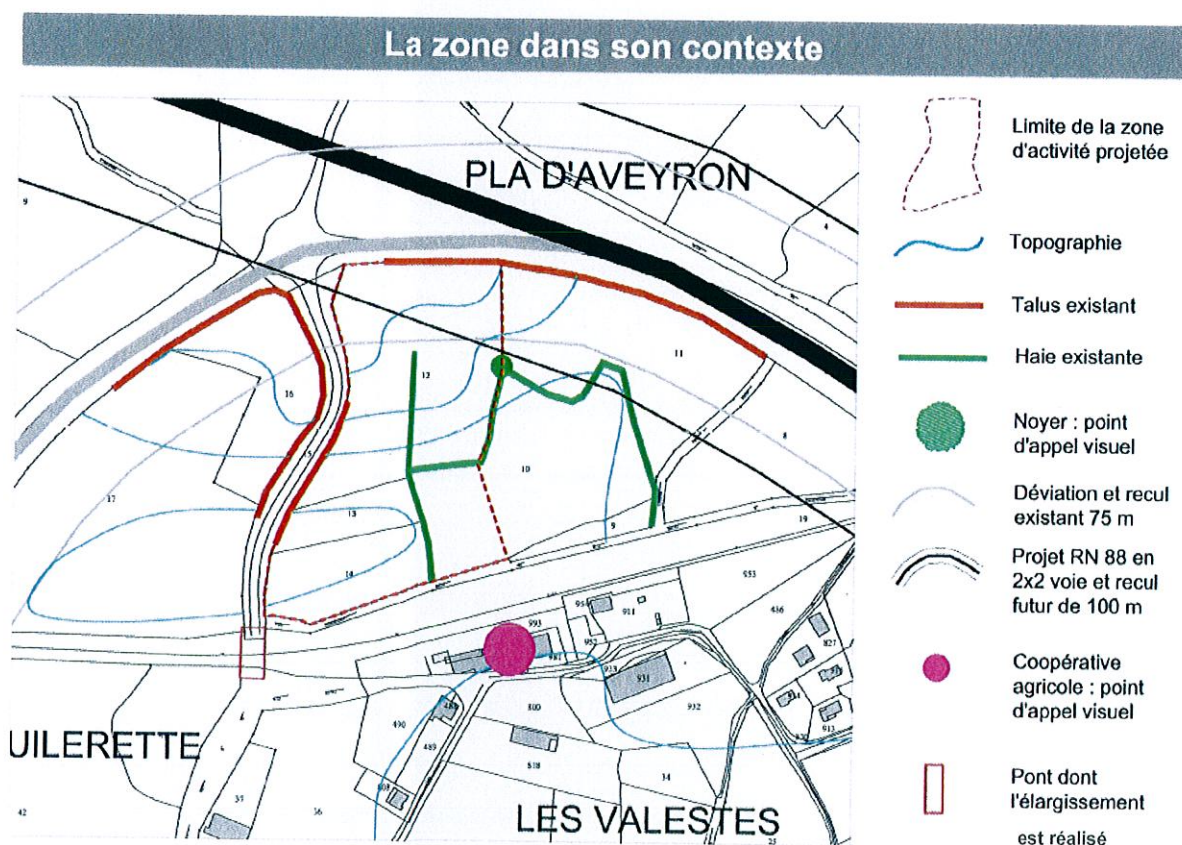
Des investissements en équipements et réseaux nécessaires permettront de renforcer le quartier de la gare en terme d'eau potable, et de défense incendie.

Parallèlement, la zone d'activité devrait générer des emplois, à moyen terme.

Son implantation sur la commune de Recoules permettra de conforter la dynamique démographique observée sur la commune et les communes voisines comme Buzains et par conséquent de maintenir les équipements scolaires notamment.

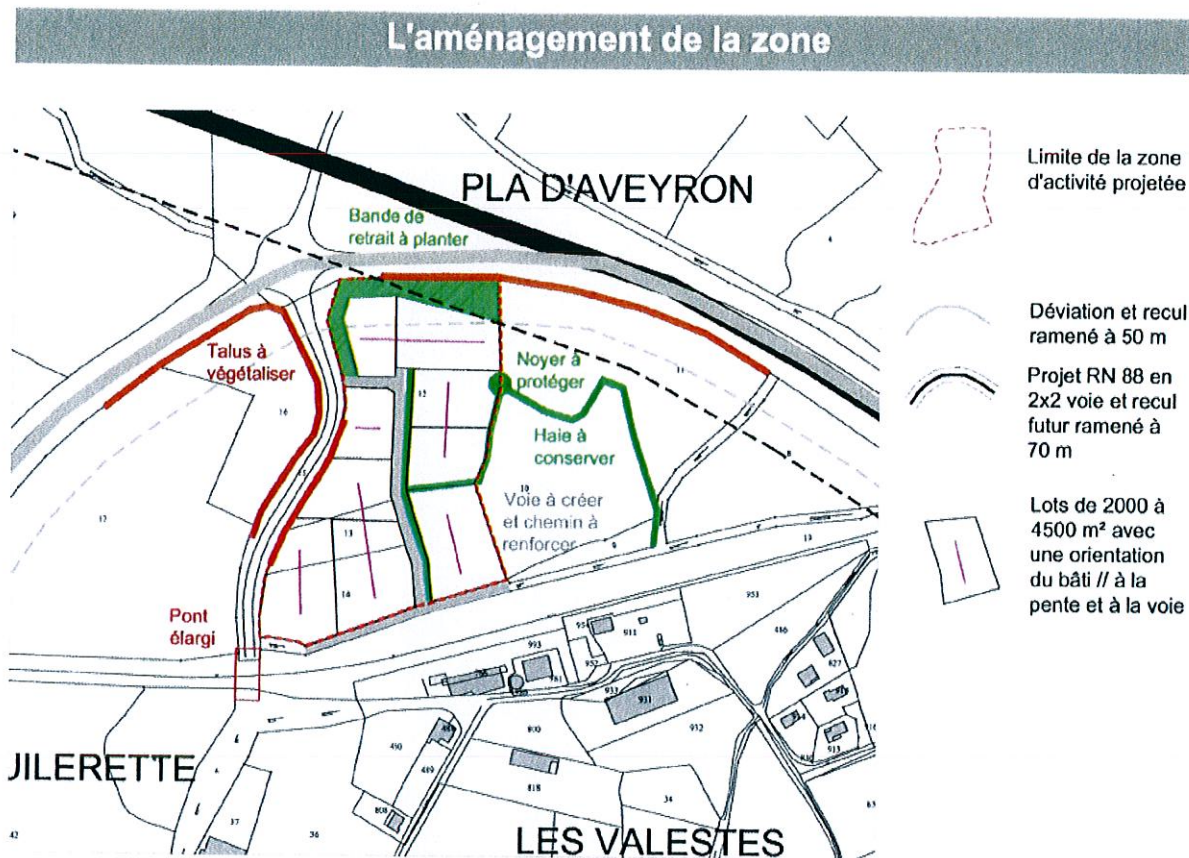
#### 2.1.1. PRESENTATION DU SITE DU PLA D'AVEYRON

Le projet s'organise autour d'un espace composé de 4 parcelles dont 3 appartenant à la commune de Recoules et une à un particulier.



## 2.1.2. PRESENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT.

L'étude d'aménagement permet de justifier d'un retrait des constructions vis-à-vis des 2 itinéraires (cf étude L111-1-4 du code de l'urbanisme).



La zone d'activité fera l'objet d'un aménagement d'ensemble divisé en plusieurs phases de réalisation.

La zone sera classée en zone AUX qui permettra des activités artisanales, de bureaux commerces et services.

Les lots de petite taille permettront l'implantation de petites unités limitant leur impact par rapport au volume des constructions. Les hauteurs seront également limitées à 7 mètres.

Ces dispositions assurent la préservation des paysages et ainsi permettent de prendre en compte les orientations de la charte d'itinéraire RN88.

### **3. COMPATIBILITE DE LA ZONE D'ACTIVITE AVEC LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX ZONES DE MONTAGNE**

#### **3.1. PRESERVATION DES TERRES AGRICOLES PASTORALES ET FORESTIERES**

La majeure partie du territoire communal est constituée de terres agricoles. L'activité agricole étant tournée vers l'élevage ovin et bovin, la majorité des terres agricoles de Recoules sont des terres pastorales.

##### ***3.1.1. PRESERVATION DES TERRES AGRICOLES ET PASTORALES***

L'emprise du projet (3.6 ha) sur l'ensemble des terres agricoles et pastorales de la commune (1335 ha) est infime, de l'ordre de 0.27%. Cette surface ne risque donc pas de compromettre l'activité agricole, qui de plus s'était en partie ralentie dans cette zone pour permettre la construction de la 2x2 voies.

Le projet porte sur plusieurs parcelles et propriétaires. Les parcelles communales, de surface plus importante, ne sont pas concernées par une activité agricole. La parcelle appartenant à un particulier, de très petite taille, est actuellement en prairie. Par son enclavement entre la déviation et la voie ferrée, la zone d'activité ne crée pas de scission de l'espace agricole. Son impact en terme de gêne agricole est donc plus faible.

Le projet est concerné par le zonage AOC Roquefort. Toutefois, celui-ci s'étend sur un périmètre tellement vaste (21 départements) que le changement d'activité du site du Pla d'Aveyron n'aura aucun impact sur la production.

##### ***3.1.2. PRESERVATION DES ZONES FORESTIERES***

Le site du Pla d'Aveyron n'empiète pas sur des zones forestières, situées sur les coteaux et ravins des zones de relief les plus élevées. En ce sens, l'activité qu'il accueillera ne risque pas de compromettre d'éventuelles exploitations ou zones forestières.

#### **3.2. PRESERVATION DES PAYSAGES**

Le projet, de taille modeste aura d'une manière générale, un faible impact paysager à court terme, tant que la 2x2 voies ne sera pas en place.

Lorsque la mise à 2x2 voies sera effective, les impacts seront plus importants du fait de la création d'un ouvrage d'art au dessus de la déviation.

Les coupes transversales réalisées dans le cadre de l'étude L111-1-4 mettent en évidence la nécessité de planter des arbres de haute tige afin de limiter l'impact des constructions et de maintenir un recul de 50 m minimum de l'axe de la déviation et 70 m minimum de l'axe de la future 2x2 voies.

### **3.3. PRESERVATION DES MILIEUX CARACTERISTIQUES DU PATRIMOINE NATUREL**

L'impact du projet sur la faune et la flore locale est très faible puisque la zone du projet n'est concernée par aucun des périmètres des ZNIEFF présentes sur la commune.

### **3.4. PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS**

Le site du Pla d'Aveyron se situe sur des terrains argilo-calcaires. Ces types de substrats ne posent pas de problèmes particuliers en terme de stabilité des sols, mais peuvent être sujet à des mouvements différentiels consécutifs à la sécheresse.

Les impacts quant aux risques naturels sont faibles.